

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE D'OVERHAUSBERGEN

Arrondissement de  
Strasbourg

Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

Nombre de  
conseillers élus :  
27

Séance du lundi 10 juillet 2017

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

Conseillers en  
fonction :  
27

Conseillers  
présents :  
20

**II. ADMINISTRATION GENERALE**

*Al Création d'un poste de 8<sup>ème</sup> adjoint*

Par délibération en date du 29 mars 2014, le nombre d'adjoints au Maire a été fixé à 7 contre 8 possibles au plus, en application de l'article L. 2122-2 du CGCT.

A ce jour, 7 adjoints au Maire sont en poste et un conseiller municipal est titulaire d'une délégation pour les affaires relatives à l'animation et au bénévolat.

Il est proposé de créer un poste de 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire et, en conséquence, de supprimer concomitamment l'ensemble des délégations accordées à des conseillers municipaux.

Précision est ici faite que la délibération en date du 14 avril 2014 portant le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions des adjoints à 20% du taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique s'appliquera aux 8 adjoints, l'enveloppe maximale déterminée par les articles L. 2123-23 et suivants du CGCT étant respectée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE CREER**

Un poste d'adjoint supplémentaire, portant le nombre d'adjoints à 8.

**PRECISE**

Que le nouvel adjoint occupera le dernier rang des adjoints.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Théo KLUMPP

